



Un sentier de promenade,  
une piste cyclable, une voie verte...  
doivent, pour être accessibles à tous  
et répondre aux attentes des touristes  
handicapés, respecter divers critères :

## 1 • Un stationnement adapté

Pour faciliter l'activité promenade par les personnes handicapées, il est important qu'une ou plusieurs places de stationnements adaptées soient situées le plus près possible du point de départ.

▶ *cf. Quelques règles générales d'accessibilité :*  
*LE STATIONNEMENT voir page 13*

## 2 • Des sanitaires ou sanisettes adaptés

Pour assurer un confort aux personnes handicapées, il est important qu'il y ait des sanitaires adaptés au départ et/ou sur le circuit.

▶ *cf. Quelques règles générales sur l'accessibilité :*  
*LES SANITAIRES ADAPTÉS voir page 14*

### 3 • Des éléments d'informations clairs et adaptés

Les documents d'informations doivent respecter les conseils relatifs à la signalétique.

▶ cf. *Quelques règles générales sur l'accessibilité :*  
LA SIGNALÉTIQUE voir page 15

Ces documents peuvent prendre la forme de cartes, topos-guides, plans ou panneau d'informations.

Ces supports doivent, au minimum, présenter les informations suivantes :

- longueur du cheminement,
- largeur du cheminement,
- durée moyenne de parcours,
- plan du tracé,
- points particuliers (parking adapté, aire de repos, sanitaires...),
- difficultés particulières,
- état actuel du cheminement.

### 4 • Un cheminement adapté

L'itinéraire, pour être accessible à toutes les personnes handicapées, doit respecter les règles générales d'accessibilité relatives aux cheminements.

▶ cf. *Quelques règles générales sur l'accessibilité :*  
LE CHEMINEMENT ADAPTÉ voir page 12



### 5 • Un cheminement sécurisé

Lors de passages difficiles, ponts ou passerelles, il est important de mettre en place **une main courante** pour éviter de tomber ou de se faire mal et permettre le déplacement des personnes déficientes visuelles (également recommandé pour les personnes handicapées mentales et les enfants). Cette main courante devra commencer **30 à 40 cm avant le début** de l'obstacle et se terminer **après la fin de ce dernier**. Une main courante complémentaire pourra être installée à une hauteur intermédiaire (70 cm) pour les enfants et les personnes de petites tailles.

### 6 • Des aires de repos ombragées

Ces aires de repos peuvent comporter :

- des sanitaires adaptés
- des tables permettant l'installation d'une personne en fauteuil
- des bornes d'informations adaptées.

### 7 • Un itinéraire entretenu

Une personne doit être en charge de vérifier régulièrement la praticabilité de l'itinéraire.

#### < POINT INFORMATION >

L'association Chamina a mis en place le label « Douce Heure ». Les chemins « Douce Heure » sont des itinéraires s'adressant à la fois aux personnes valides et à celles dont les capacités de déplacement sont réduites, de façon temporaire ou définitive. Prévu pour ceux, nombreux, qui recherchent des promenades courtes comportant peu de difficultés techniques, les chemins « Douce Heure » ouvrent une porte vers la découverte de la nature, du patrimoine et des paysages, et favorisent la rencontre, l'échange et le partage.

#### **Chamina**

5 rue Pierre-le-Vénérable  
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. : 04 73 92 81 44 - Fax : 04 73 91 62 24  
Email : [info@chamina.com](mailto:info@chamina.com)



## 8 • Du matériel à disposition

Toutes les personnes handicapées ne possèdent pas de matériel adapté. Pour améliorer la qualité du service, du matériel adapté peut être mis à disposition :

- **Un fauteuil roulant** : certaines personnes ne peuvent marcher sur des distances importantes, l'utilisation occasionnelle d'un fauteuil roulant peut faciliter l'activité.
- **Une Joëlette** : L'invention de la Joëlette revient à un accompagnateur en montagne, Joël Claudel, qui voulait pouvoir continuer à emmener en balade Stéphane, son neveu myopathe. Cet appareil de transport ne comporte qu'une seule roue et permet de se faufiler dans les sentiers étroits, escarpés, d'emprunter les marches d'escalier et aussi de se promener tranquillement en bordure de lac, en campagne...  
Le poids du passager reposant sur la roue, il n'est demandé aux accompagnateurs, en plus du maintien de l'équilibre, qu'un effort de traction pour le brancardier en tête, de poussée pour le brancardier de derrière (beaucoup plus facile qu'un effort de portage).  
Source : [www.hce.asso.fr/joelett/](http://www.hce.asso.fr/joelett/)

### Caractéristiques principales :

- Freins et amortisseurs pour le confort et la sécurité
- Siège confortable, accoudoirs
- Cales pieds et appui tête réglables
- Démontage des avant-bras qui facilite le transport et le rangement
- Possibilité d'adaptation de corset siège.

#### Contact

CDRD Matériel de sport et de loisirs adaptés  
Quartier des Sablières - 38840 Saint-Lattier  
Tél. : 04 76 64 50 00 - Fax : 04 76 64 30 68  
Email : [contact@cdrdfrance.com](mailto:contact@cdrdfrance.com)  
Site Internet : [www.cdrdfrance.com](http://www.cdrdfrance.com)

### - Un Handbike

Le handbike est une chaise à trois roues propulsée par les bras au moyen d'un pédalier muni d'un dérailleur. L'intérêt du handbike réside dans de nombreuses possibilités qu'il offre, allant de la promenade en vélo à la compétition haut niveau.

### - Un Tricycle



#### < POINT INFORMATION >

Ce dernier point n'est pas prioritaire. Néanmoins, il peut faciliter la pratique de l'activité promenade ou cyclotourisme.

